

**Bureau du 2 décembre 2002**

**Décision n° B-2002-1001**

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située boulevard du Raquin et appartenant à l'indivision Sofirel-Capelli**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du boulevard du Raquin à Chassieu, d'une parcelle de terrain de 100 mètres carrés située en bordure de cette voie, dépendant du tènement cadastré sous le numéro 222 de la section BN et appartenant à l'indivision Sofirel-Capelli.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, l'indivision Sofirel-Capelli céderait le bien en cause à titre gracieux, conformément à l'arrêté de lotissement n° 069 271 01 C 0001 en date du 21 février 2001 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 069 271 01 C 0001 en date du 21 février 2001 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondant aux frais d'actes notariés sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0499 à individualiser :

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822,

- en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre - exercice 2003,

- et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,